



Arrêté municipal 2026-01

Déploiement du réseau télécom en fibre optique, tirage, raccordement, tests

Le maire de la commune de Saint-Rémy-du-Plain

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;
VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ;
VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1 ;
VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment l'article 3 ;
VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;
VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002 ;

Vu la demande de l'entreprise « Univers Professionnel » ZA Les Sabotiers 49350 à Gennes (Val de Loire), dans le cadre du déploiement du réseau télécom en fibre optique, tirage, raccordement, tests sur les voies communales : Rue de l'Eglise, Rue des Lilas, Rue des Acacias et Lotissement du Clos Joli.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Du 26 janvier 2026 et pendant 102 jours ou jusqu'à la fin du chantier, la circulation sera alternée par feux tricolores ou manuellement et la circulation pourra basculer sur la chaussée opposée. La vitesse sera limitée à 50km/h.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise « Univers Professionnel » ZA Les Sabotiers 49350 à Gennes (Val de Loire).

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Saint-Rémy-du-Plain

Article 5 : Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : M. le Maire de la commune de Saint-Rémy-du-Plain, le commandant de gendarmerie de MAEN ROCH, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise « Univers Professionnel » ZA Les Sabotiers 49350 à Gennes (Val de Loire).

Fait en mairie, le 24 Janvier 2026

Le Maire,

Dominique Prioul,



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : **UNIVERS PROFESSIONNEL** Représenté par : **Henrique CASTILHO**

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **ZA LES SABOTIERS**

Code postal **4 9 3 5 0** Localité : **GENNES VAL DE LOIRE** Pays : **France**

Téléphone **0 7 6 3 4 4 5 3 3 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐☐

Courriel : **up.contact @ uprofessionnel.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Téléphone ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐☐

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **sur les voies communales : Rue des Hortensias,**

Rue de l'Eglise, Rue des Lilas, Rue des Acacias et Lotissement des Clos Joli

Code postal **3 5 5 6 0** Localité : **SAINT REMY DU PLAIN**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : **2025-023**

Description des travaux : **Déploiement du réseau télécom en fibre optique, tirage, raccordement, tests**

Date prévue de début des travaux : **1 9 0 1 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 0 2**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 0 2** Date de début de réglementation **1 9 0 1 2 0 2 6**

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

☒ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒

Circulation alternée : Par feux tricolores ☒

Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ☐☐

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐☐

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ...GENNES VAL DE LOIRE... le 14/01/2026

Nom : ...CASTILHO... Prénom : ...Henrique... Qualité : ...Dirigeant...